



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Modification de la prime d'assurance responsabilité civile (RC) avec la société BEA GROUP et attribution de la RC aérodrome

N° 001.01.2026

Rapporteur :
Laurent HOURQUET

L'an deux mille vingt-six le seize du mois de janvier à 17 heures, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 9 janvier 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 22
- Nombre de pouvoirs : 2
- Votants pouvoirs compris : 24

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARÉCHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Robert CLÉRON, Bertrand JAULIN

Absents excusés

Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Caroline MASSON a donné procuration à Annie VEAUTE
Ghislaine DELPRAT, Catherine FÉVRIER, Marie ARGENCE, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

A la suite du conseil municipal du 18 décembre 2025, la commune a attribué le contrat d'assurance RC générale à la société BEA GROUP pour un montant annuel de prime de 13 044,00 HT et pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260119-001012026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2026
Publication : 19/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Entre temps, la SMACL, qui était l'assureur de la commune jusqu'au 31 décembre 2025, a effectué une mise à jour de la sinistralité en réévaluant un sinistre dégât des eaux du 29 juin 2024.

BEA GROUP s'est donc repositionnée avec un nouveau montant de prime qui s'élève désormais à 20 183,49 € HT.

Concernant la RC aérodrome de Belloc pour laquelle la commune n'avait pas reçu d'offres, une consultation directe de plusieurs assureurs a permis d'obtenir une proposition.

Il s'agit du courtier et de l'assureur WTW / Global AEROSPACE qui se sont positionnés avec un montant annuel de 9 000 € HT par an.

Lors de la réunion de la commission qui s'est tenue le mardi 13 janvier, les membres ont choisi de confirmer le choix de BEA GROUP avec le nouveau montant et d'attribuer la RC aérodrome à WTW / Global AEROSPACE.

Ces 2 contrats seront passés pour une durée de 1 an renouvelable 4 fois soit une durée totale de 5 ans.

Sur proposition de monsieur Laurent HOURQUET, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise monsieur le maire à signer :

- le marché d'assurance RC générale de la commune avec BEA GROUP pour un montant annuel de 20 183, 49 € HT,
- le marché RC aérodrome de Belloc pour une durée de 5 ans avec WTW / Global AEROSPACE pour un montant annuel de prime de 9 000 € HT.

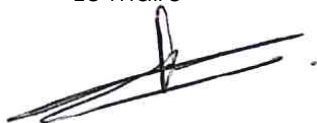
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 19 janvier 2026

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260119-001012026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2026
Publication : 19/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation